

L'avenir de la Basse Ariège pris en otage, mis en danger par des carrières boulimiques, par une administration apathique et par des politiques absents!

Pourquoi?

A)- Le manque d'eau dans la nappe en Basse Ariège devient préoccupant et cette situation va encore s'aggraver!!

Trois éléments concourent à ce déficit d'ampleur exceptionnelle:

§- Le premier d'origine naturelle: la nappe d'accompagnement de l'Ariège ne se recharge pas complètement en période d'hiver, l'agriculture y a toujours fait face mais cette situation est actuellement aggravée par les phénomènes suivants:

§-Le deuxième: les 4 carrières (Denjean, Malet, BGO, Laffarge) prélèvent dans la nappe le granulat constitué de sable et de graviers, l'autorisation donnée étant de 4.5millions de tonnes annuellement, soit en volume de 3millions de m³. Ce volume ainsi prélevé dans le sol libère de la place immédiatement remplacé par l'eau de la nappe, à raison de 850 litres pour 1m³ soit 2.55millions de m³ d'eau perdus pour l'aval des terres par an!!!

§- Le troisième: provient de la création de décharges dans la nappe découverte. Aujourd'hui environ 5Ha en 6 ans de trous ont été refermés. Cette situation devient tragique, la nappe se heurte à un mur constitué par ces déchets de bétons, de goudrons, de pierres.... qui n'ont aucune qualité de porosité. En amont de l'obstacle, la nappe se distribue vers la rivière Ariège qu'elle alimente et pour une petite partie vers Mazères, alors qu'en aval il n'y a plus d'eau, aujourd'hui quelques centimètres d'eau au fond des puits! En hiver! Qu'en sera-t-il cet été?. Les riverains voient leurs points de captage complètement asséchés. Plusieurs habitations non raccordées au réseau public doivent se débrouiller et supporter l'inefficience de la municipalité et de la DREAL; ces administrations ne prennent pas en compte sérieusement ce dossier alors que les conséquences s'aggravent de jour en jour par chaque décharge de camions de déchets.

§§-Les conséquences sur l'économie locale, sur l'habitat, sur la végétation seront développées dans un prochain article, également toutes les pollutions inhérentes aux déchets stockés dans la nappe.

B)-La réglementation ministérielle et arrêtés préfectoraux imposent des suivis réguliers de la nappe (hauteur, qualité) et la mise en place de toutes les mesures nécessaires au bon écoulement de la nappe. La DREAL ne nous renseigne plus sur ces critères, ni sur l'efficiencce des drains mis en place; ces drains peu efficaces sont-ils déjà colmatés?. L'administration ariègeoise cache donc la situation réelle de l'évolution des niveaux de la nappe et de sa qualité alors que ces données sont publiques. (suivi des hauteurs d'eau trimestrielles, qualités des eaux semestrielles). Ces données sont-elles si alarmantes? Qu'elles nécessitent de les dissimuler?

Plus affligeant, le BRGM de Toulouse attend une lettre de mission, pourtant décidée, sur la modification des écoulements de la nappe liés aux remblaiements par les déchets de la déconstruction. Cette lettre n'est toujours pas parvenue à la direction du BRGM (Bureau de recherche géologique et minière)

C)- Les carriers font peu de cas du respect des réaménagements auxquels ils se sont engagés par phases de 5 ans comme le précisent les arrêtés préfectoraux d'autorisation. Nous ne constatons pas de réaménagements sur le terrain conformes au cahier des charges., la population subit sans jamais être informée.

En raison de la détérioration des ressources en eau ci-dessus évoquée et de la dégradation du paysage traditionnel ariégeois à l'échelle d'une vie humaine, nous invitons les compatriotes concernés à se faire connaître auprès de nos associations et à saisir le Directeur Départemental des finances publiques pour lui demander une réduction des taxes locales: foncières et d'habitation proportionnelle à la baisse de la valeur locative leurs habitations et de leurs terres asséchées.

D)- Cette situation concerne directement l'Agriculture. Or peu d'écho de la part de nos agriculteurs soumis à une chambre d'agriculture muette. Son Président a vendu en forage 30Ha de ses terres et cultive des terres de la carrière Denjean Granulats sans aucune imposition.

E)- Au cours de la dernière CDNPS (commission départementale de la nature des paysages et des sites) compétente pour évaluer les conditions d'exploitation des carrières en Basse Ariège et les conditions de leur exploitation et afin d'affiner le bilan du schéma départemental aucun élu représentant de notre territoire n'était présent!!! Comment voulez-vous que nous soyons défendus? Pratiquer la chaise vide, face à de tels errements, est condamnable.

A Saverdun le 10 janvier 2018

Jean Louis BERTRAND

Maire honoraire de Saverdun

Le deuxième volet de notre enquête portera sur: toutes les formes de pollutions et de nuisances enregistrées à ce jour.